



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 AVRIL

L'an mil neuf cent soixante et onze et le deux avril, à vingt et une heures le Conseil Municipal de la Commune de MONTREJEAU, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean POUSSON Maire.

Etaient présents : MM. GELIS - FAGES - BAROUSSE - DOL Adjointe - DUFOR - ORLIAC - DELPHIN - Mme FERRE - SAUDUBRAY - FETIS - MAIRE - POLAK - GALAN - BOUISSOU - BLANCHARD - LECLERCQ ANDREUCETTI - MAS - POMIAN - BARDIES - HENKINET.

Absent excusé : M. HOLZL.

Monsieur SAUDUBRAY a été nommé Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente qui est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire rapporte au Conseil Municipal la réunion de la Commission des Finances qui a étudié le Budget Primitif 1971, et la réunion de la Commission des Travaux qui a fait une visite d'inspection de l'abattoir et a pu constater la nécessité de divers travaux d'entretien et d'hygiène.

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée des visites de responsables de la Compagnie Générale des Eaux, et de Monsieur FOURNIER, Architecte, dirigeant les travaux du Boulevard de Lassus.

Monsieur le Maire signale enfin son entretien avec l'attaché chargé des Affaires Economiques de l'Ambassade d'Allemagne à Paris en vue de l'implantation d'industriels à Montréjeau.

Monsieur le Maire donne alors la parole à Monsieur GELIS, 1er Adjoint, pour la lecture et le commentaire de son projet d'organisation.

### PROJET D'ORGANISATION

#### I - INFORMATION

Elle émane : des Conseillers Municipaux, du Maire et des Adjointe eux-mêmes ;  
du bureau municipal (boîte aux lettres, imprimés)  
du Chef des Travaux.

Projets : Ils sont inscrits au programme.

Le Collectif de direction, formé du Maire, des Adjointe et de Membres élus par les Commissions, est mis au courant de tous les besoins, décide des urgences, et provoque le travail des Commissions.

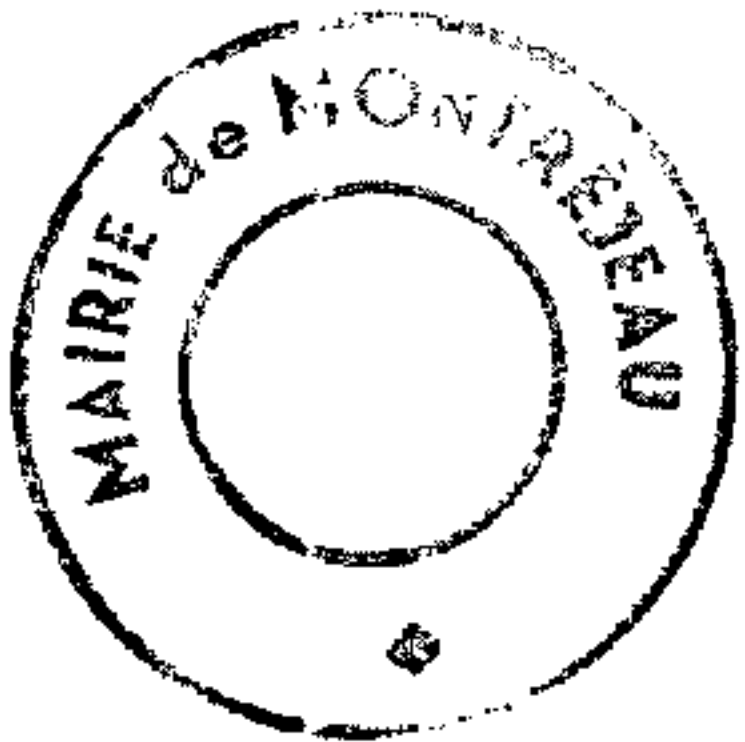
#### II - ELABORATION

a) Les Commissions présidées par le Maire, sont chargées de l'élaboration de tous les projets :  
elles discutent, les approfondissent, proposent des solutions concrètes et chiffrées dans des délais fixés par le collectif de direction en accord avec elles.

A cet effet, elles fixent elles-mêmes les lieux, dates, horaires de leurs réunions. Elles travaillent en liaison avec la Secrétaire Générale pour tous renseignements administratifs et juridiques.

Elles peuvent solliciter l'audition de toute personne ou tout groupe de personnes susceptibles de leur apporter des renseignements, suggestions et aides utiles. Ces personnes n'auront aucune part à la décision.

Chaque Commission désigne un rapporteur auprès du Conseil Municipal (assemblée plénière), celui-ci pouvant changer en fonction des problèmes.



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Toute séance de Commission donne lieu à rédaction d'un compte-rendu, d'où nécessité de désigner un Secrétaire de Séance. Au stade final d'un projet, un rapport détaillé est élaboré par le rapporteur. Ce rapport servira de base à la discussion en assemblée plénière. Un compte rendu et rapport sont communiqués au collectif de direction avant les assemblées plénières.

Chaque Commission comprendra au moins un membre de la Commission du Budget et des finances ; le rôle de ce dernier sera de préciser les limites et les possibilités budgétaires.

Une Commission peut constituer des sous-commissions chargées de traiter des questions précises ; les membres des Commissions et des sous-commissions doivent rendre compte de la façon dont ils ont accompli leur tâche dans les délais prévus.

b) La Commission du Budget et des Finances,

- prépare le budget dans ses grandes lignes en liaison avec les Présidents des grandes Commissions et le Maire.
- suit l'évolution de la trésorerie et répond aux demandes de renseignements des Commissions.
- assure la liaison avec le Receveur Municipal.

Remarque : Le Maire et les Adjointes peuvent, de plein droit, assister à toutes les réunions des Commissions et participer à leurs travaux. Un Adjoint ou un Conseiller Municipal, assure la Vice-Présidence de chaque Commission.

### III - REALISATION

Le Maire et les Adjointes sont chargés de l'exécution des décisions du Conseil Municipal. Ils organisent les adjudications et appels d'offres en liaison avec la Secrétaire Générale, avec les architectes, avec le chef des Travaux.

Ils sont chargés de la bonne exécution et de la surveillance des travaux, en liaison avec les Commissions compétentes.

Pour les travaux urgents et de faible importance, le collectif de direction peut prendre des décisions immédiates d'exécution directement auprès du Chef des Travaux, sans solliciter l'avis de la Commission compétente, dans des limites de dépenses telles qu'elles n'aliènent pas les possibilités de la Commission en question. (petites réparations, nettoyage, etc...)

Ils assurent la liaison avec l'autorité de tutelle et les Administrations.

Ils assurent les fonctions d'Officier d'Etat-Civil.

Le Conseil Municipal, après avoir discuté ce projet paragraphe par paragraphe, l'adopte.

Monsieur le Maire demande alors au Conseil Municipal de procéder à la mise en place des commissions restant à former.

Monsieur BARDIES propose que soient formées huit Commissions : des finances de la gestion administrative, des travaux, du développement économique, de l'emploi et de l'aide sociale, de l'éducation nationale, de la culture des loisirs et des fêtes, du tourisme.

A ces Commissions s'adjoindrait un Comité d'Information.

Monsieur SAUDUBRAY et Monsieur POUSSON proposent quant à eux six grandes Commissions, quatre d'entre elles se subdivisant en sous commissions.

- Monsieur FAGES signale qu'à son avis devraient exister 5 Commissions :
- Economique : chargée de la prospection industrielle, des marchés, de l'emploi du commerce,
  - des Finances,
  - des Travaux,
  - de l'Education Nationale et des Affaires Sociales
  - des Fêtes du Tourisme et relations avec les Sociétés Locales.







## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur BARDIES accepte les conclusions de Monsieur FAGES, mais souligne la nécessité d'une commission chargée de l'Administration Générale.

Le Conseil Municipal se rallie à l'unanimité à ces conclusions ; décide que les Vices-présidences des Commissions seront ainsi réparties :

- Economique : M. GELIS
- Travaux : M. FAGES
- Administration Générale : M. BAROUSSE
- Affaires Sociales et Instruction Publique : M. DOL
- Fêtes, Tourisme, Sociétés Locales : M. ANDREUCETTI.

la Commission des Finances ne donnant pas lieu à une délégation spéciale.

### FORMATION DE COMMISSIONS :

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que lors de la séance du 26 Mars 1971, deux Commissions ont été formées et demande qu'il soit procédé à la formation des autres.

Le Conseil, Ouï cet exposé,

Après en avoir vivement délibéré,

Décide de constituer de la façon suivante les Commissions :

COMMISSION DES FINANCES : MM. POUSSON - GELIS - FAGES - BAROUSSE - DOL - BOUISSOU - LECLERCQ - POLAK - SAUDUBRAY.

COMMISSION ADMINISTRATIVE : MM. POUSSON - BAROUSSE - FAGES - DOL - BLANCHARD - BOUISSOU - DELPHIN - HOLZL - LECLERCQ - MAIRE - MAS - POLAK - POMIAN.SAUDUBRAY.

COMMISSION SOCIALE : MM. POUSSON - DOL - GELIS - LECLERCQ - BLANCHARD - DUFOR - BOUISSOU - Mme FERRE - FETIS - HENKINET - HOLZL - MAIRE.

COMMISSION DU TOURISME, DES FETES et CHARGÉE DES SOCIÉTÉS LOCALES : MM. POUSSON ANDREUCETTI - DOL - DUFOR - MAIRE - ORLIAC - BARDIES - FETIS - BOUISSOU - GALAN BLANCHARD.

COMITE D'INFORMATION : MM. POUSSON - GELIS - FAGES - BAROUSSE - DOL - SAUDUBRAY BARDIES.

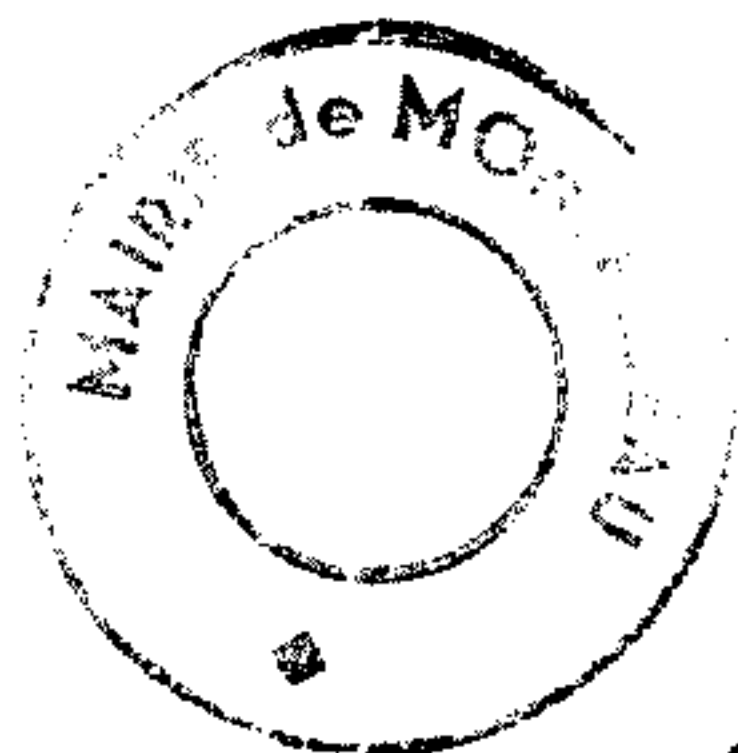
L'Assemblée décide d'ajouter aux membres de la Commission des Travaux : M. HENKINET.

### INDEMNITES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES A L'OCCASION DE CONSULTATIONS ELECTORALES

En application de l'arrêté du 27 février 1962 (article 5) complété par les arrêtés des 19 décembre 1965 et 10 août 1967, il peut être payé au Secrétaire Général pour les travaux supplémentaires occasionnés par les consultations électorales des 14 et 21 Mars 1971, une indemnité de 344 Francs.

Le Conseil, Ouï cet exposé,

Vote cette indemnité et décide que la dépense sera réglée sur les crédits inscrits à l'article 615 du Budget primitif 1971.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt quatre heures.

*[Handwritten signatures and notes at the bottom of the page, including names like POUSSON, GELIS, FAGES, BAROUSSE, DOL, SAUDUBRAY, BARDIES, HENKINET, and others.]*